L'INSTALLATION EST CONFORME

Date(s) du contrôle: 30/06/2021
Rapport N°: 0002-210630-03
Date d'émission du rapport: 30/06/2021

Identification de l'organisme agréé et de l'agent-visiteur:

Nom: Bureau Technique Verbrugghen

Adresse: Rue Neerveld 109 boîte 6, 1200 Bruxelles

T: 064 33 64 55 E: btv.hainaut@btvcontrol.be Numéro d'entreprise: 0406.486.616

L'agent-visiteur: numéro 0002

Identification des tiers:

Client: DUMAY PATRICK

Adresse: RUE DES MONTHYS 67, 5651 THY-LE-CHATEAU

Nom propriétaire, exploitant ou gestionnaire:

Adresse: RUE Jean Friot 2 B, 6044 Roux

Responsable des travaux: DUMAY PATRICK

Adresse: RUE DES MONTHYS 67,5651 THY-LE-CHATEAU

Numéro de TVA: 0658559031

Identification de l'installation électrique:

Nom:

Adresse: RUE JEAN FRIOT 2 B, 6044 ROUX

Code EAN:

Numéro compteur: a placer

Cabine haute tension privée: Non

Type d'installation: installation de chantier

Données du contrôle:

Type de contrôlesuivant Livre 1 - AR 08/09/2019: Contrôle de conformité avant la mise en usage - nouvelle installation (6.4)

Date de la réalisation de l'installation: A partir du 01/06/2020

Informations contenu controle: Néant

Dérogation(s) partie 8 Livre 1 - AR 08/09/2019: pas appliqué

Autre(s) référence(s) légale(s): n/a

Maatschappelijke zetel / Siège social: Neerveldstraat 109 bus 6 / Rue Neerveld 109, Boîte 6, B-1200 Brussel / Bruxelles / Ondernemingsnummer / Numéro d'entreprise: 0406.486.616 / RPR Brussel / RPM Bruxelles

Données de l'installation électrique:

Tensionetnatureducourant: 3 x 230V

Canalisation d'alimentation du tableau principal: Type: XVB - Section: 4 x 10 mm²

Type d'électrode de terre: Barre de terre

Nombre de tableaux: 1

Valeur nominale de la protection du branchement: Max. 40A

Type de coupure générale: 4P 40A/300mA

Type de schéma de mise à la terre: TT

Nombre de circuits: 1 (réserve inclus)

DESCRIPTION:

Dispositifs à courant différentiel installés: 4P 40 A 300 mA type A, circuit (s) protégé(s): Voir schémas



Résultats du contrôle:

Mesures et essais:

Résistance dedispersion de la prise de terre: 7 Ohm Valeur de la résistance d'isolement général: 5 MOhm

Test des dispositifs à courant différentiel via test bouton: OK

Test des dispositifs à courant differentiel via test boucle de défaut: OK

Continuité des conducteurs de protection: OK

Infractions constatées:
Néant

Remarques:
Néant

Conclusion du contrôle:

1. L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique.
 Le prochain contrôle est à effectuer au plus tard avant le: 30/06/2022

Heure d'achèvement:
agent-visiteur0002p.o.du directeur technique
30/06/21 12:54

Le directeur technique, ir. Bart van Rossum

Maatschappelijke zetel / Siège social: Neerveldstraat 109 bus 6 / Rue Neerveld 109, Boîte 6, B-1200 Brussel / Bruxelles / Ondernemingsnummer / Numéro d'entreprise: 0406.486.616 / RPR Brussel / RPM Bruxelles

Référence aux prescriptions réglementaires:

1. Le propriétaire, le gestionnaire oulexploitant de linstallation électrique est tenu:

a) den assurer ou den faire assurer lentretien;
b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de larrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de lénergie électrique, soient en tout temps observées;
c) de conserver les documents de linstallation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire;
d) de transmettre le dossier de linstallation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant;
e) daviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant lEnergie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence dinstallations électriques;
f) de renseigner dans le dossier de linstallation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur linstallation électrique;
g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur linstallation électrique.

Dans le cadre des missions légales des organismes agréés, une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par lorganisme agréé. Cette copie est tenue à la disposition de toute personne autorisée légalement à la consulter. Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction générale de lEnergie du Service Public Fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (https://www.economie.fgov.be) est lautorité compétente des organismes agréés.

Maatschappelijke zetel / Siège social: Neerveldstraat 109 bus 6 / Rue Neerveld 109, Boîte 6, B-1200 Brussel / Bruxelles / Ondernemingsnummer / Numéro d'entreprise: 0406.486.616 / RPR Brussel / RPM Bruxelles